



# CATALOGUE DE FORMATIONS 2024





Nous sommes très heureux de vous présenter notre nouveau catalogue de formation continue 2024.

En parcourant ses différentes pages, vous constaterez que notre centre poursuit l'ambition, avec des équipes de formateurs fortement impliquées, un personnel administratif et technique très mobilisé, de vous offrir de bonnes conditions d'étude et de perfectionnement. L'accélération dans l'évolution des savoirs ainsi que les dynamiques sociales et professionnelles impliquent le recours à la « formation tout au long de la vie ». Le monde du travail et la société toute entière fonctionnent désormais de manière dynamique, nécessitant des adaptations de plus en plus rapides à des situations de plus en plus incertaines.

Pour y répondre au mieux sur les territoires, métropolitains et ultra marins, le CNLAPS poursuit et développe son offre de formation continue permettant aux professionnels concernés d'agir auprès de publics fragilisés et des pouvoirs publics.

Vous trouverez des contenus de formations qui contribuent à l'amélioration des compétences des acteurs de notre secteur. Nous avons, cette année, ajouté 6 offres nouvelles pour répondre aux demandes et aux besoins des structures de prévention spécialisée.

▶ **Évaluation en prévention spécialisée se décline pour les différents professionnels**

Une formation qui aidera les équipes à se préparer à l'évaluation obligatoire pour les établissements sociaux et médicosociaux, selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé.

▶ **Sans diplôme vers une professionnalisation en prévention spécialisée**

Une formation pensée pour les nouveaux recrutés qui ne possèdent pas de qualification professionnelle adaptée.

▶ **Communiquer et transmettre en prévention spécialisée**

L'écrit et l'oral sont devenus des incontournables dans le travail social. Le sens, les enjeux et les conditions propres à chacun pour répondre à une exigence essentielle de la mission de prévention spécialisée, lorsqu'il s'agit de partager, communiquer et laisser traces seront les axes essentiels de la formation. La Haute Autorité de Santé qui a édité de nouvelles modalités d'amélioration de la qualité nous obligent notamment à avoir des professionnels bien formés.

▶ **Prévention spécialisée et trafic de stupéfiant**

Point de tension majeur, présent sur nos territoires d'intervention, comment y faire face.

▶ **Premiers secours en santé mentale**

Équivalents aux gestes de premiers secours sur le plan physique, comment aider les personnes qui rencontrent des troubles mentaux, dans l'attente des soins appropriés.

Ces sujets sont techniques et pédagogiques dans leur contenu et concernent le développement professionnel des salariés et la reconnaissance de leurs compétences à travers l'acquisition de savoirs opérants.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce catalogue et vous invitons à nous communiquer tout au long de l'année les nouveaux besoins saillants qui vous apparaîtraient.



# NOTRE ORGANISME DE FORMATION

Parce que la formation est l'outil indispensable à notre adaptation, le CNLAPS informe, forme et prépare de nombreux professionnels, confirmés comme débutants, acteurs de la prévention spécialisée.

Chaque année notre catalogue est actualisé pour pallier les évolutions extrêmement rapides de la société et devant les problématiques nouvelles que nous aurons à résoudre.

Notre centre de formations est également certifié QUALIOPI depuis novembre 2021.



Ce certificat est délivré à

**COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS  
DE LA PREVENTION SPECIALISEE (CNLAPS)**

Numéro de déclaration d'activité : 11 75 41609 75  
Liste exhaustive du site et adresse :  
COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PREVENTION SPECIALISEE  
(CNLAPS) – 21 Rue Lagille – 75018 PARIS

**Cidées Certification** certifie que l'organisme mentionné ci-dessus a été évalué et jugé conforme aux exigences du

**REFERENTIEL NATIONAL QUALITÉ**

**Qualiopi**  
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

mentionné à l'article L. 6316-1 du code du travail et conformément à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au Référentiel National Qualité ainsi qu'à la procédure de certification PRO PRO 02 en vigueur de Cidées Certification et au Guide de lecture DGEFP en vigueur à la date d'émission du certificat.

**Pour les actions concourant au développement des compétences suivantes :**

<input checked="" type="checkbox"/> Actions de formation	<input type="checkbox"/> Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
<input type="checkbox"/> Bilans de compétences	<input type="checkbox"/> Actions de formation par apprentissage

Ce certificat est valable à compter du **05/11/2021** Numéro de Certificat **RN 0123**

Sous réserve d'un fonctionnement continu et satisfaisant, ce certificat est valable jusqu'au : **04/11/2024**

La gérante  
Carole EYMOND

Toute demande concernant cette certification peut être obtenue auprès de l'organisme certifié ou après de :  
Cidées Certification – 5 avenue de la Gare – BP25363 – 26958 VALENCE Cedex 9  
[contact@cidees-certification.com](mailto:contact@cidees-certification.com) – [www.cidees-certification.com](http://www.cidees-certification.com) - ☎ 04 81 09 02 32

## LA FORMATION EN 2023

En 2023 nos 3 formations principales :

- ✔ 76 formations pour l'utilisation du logiciel TRAJECT
- ✔ 12 formations «être éducateur en prévention spécialisée aujourd'hui»
- ✔ 8 formations «le travail de rue aujourd'hui»



**1 400**  
stagiaires



**8,6/10**  
note de satisfaction stagiaires



**118**  
sessions de formation réalisées



**39**  
sessions en plus par rapport à 2022



**77**  
services de prévention spécialisée

Chiffres de décembre 2023

## LA COMMISSION FORMATION

Composée d'administrateurs du CNLAPS, c'est elle qui est à la tête du centre de formation. Elle se réunit avec l'équipe administrative une fois par mois.

## L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

Composée de la gestionnaire des formations, de la secrétaire administrative trésorerie et de l'animatrice réseau.

C'est avec elles que vous serez en contact de la demande de formation à la facturation sur toute la partie administrative et commerciale.

## L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Une équipe riche de compétences : Nos formateurs sont des praticiens de la prévention spécialisée enrichis de compétences multiples (éducateurs, sociologues, anthropologues, juristes, ingénieurs sociaux, chefs ou directeurs de service...). Leur intervention consiste à créer un temps de formation propice aux échanges qui permettra aux stagiaires de transposer les ressources proposées dans leur exercice professionnel quotidien.

Nous pouvons compter sur une vingtaine de formateurs qui pourront vous former sur les formations présentées dans ce catalogue.

## CONTACTS

### Pour les demandes de formations :

**Corinne NOEL**

corinne.noel@cnlaps.fr  
07 83 97 86 35

### Pour les demandes concernant les finances, les factures... :

**Chloé SMOROWINSKI**

tresorerie@cnlaps.fr  
03 87 04 74 02

### Pour les autres demandes :

**Abigaël SARRADIN**

abigael.sarradin@cnlaps.fr  
06 73 40 45 28



Handicap et accessibilité des formations  
En cas de situation de handicap, vous pouvez contacter la référente handicap  
Abigaël SARRADIN  
06 73 40 45 28 - abigael.sarradin@cnlaps.fr



## 1

### Pratiques professionnelles en prévention spécialisée

- ▶ Vers une professionnalisation en prévention spécialisée (**NOUVEAUTÉ**)
- ▶ Être éducateur en prévention spécialisée aujourd'hui : Les fondamentaux
- ▶ Le travail de rue aujourd'hui
- ▶ L'approche éducative numérique en prévention spécialisée
- ▶ Prévention spécialisée et trafics de stupéfiants (**NOUVEAUTÉ**)
- ▶ Communiquer et transmettre en prévention spécialisée (**NOUVEAUTÉ**)

#### FORMATION DES CADRES

- ▶ Chef de service éducatif prévention spécialisée (**NOUVEAUTÉ**)
- ▶ Direction d'un service de prévention spécialisée (**NOUVEAUTÉ**)
- ▶ Pilotage stratégique d'un service de prévention spécialisée (**NOUVEAUTÉ**)

## 19

### Logiciel TRAJECT

- ▶ Présentation du logiciel  
Configuration et mise en service
- ▶ Formation des cadres
- ▶ Formation des équipes
- ▶ Accompagner l'utilisation dans le temps

## 29

### Pratiques professionnelles connexes

- ▶ Prévention spécialisée et médiation sociale : pour une action mutuelle
- ▶ Les approches éducatives de la violence
- ▶ Approche prévention des radicalisations violentes : le vivre ensemble et la citoyenneté à l'épreuve des mouvances extrêmes
- ▶ Premiers secours en santé mentale (**NOUVEAUTÉ**)

## 37

### L'évaluation des ESSMS en prévention spécialisée (**NOUVEAUTÉ**)

- ▶ Panorama
- ▶ Formation des cadres
- ▶ Formation des référents
- ▶ Formation des équipes

## 45

### Supports techniques

- ▶ Observation sociale et diagnostic de territoire
- ▶ Accompagnement à l'actualisation du projet de service

## Vers une professionnalisation en prévention spécialisée (NOUVEAUTÉ)

**Durée :** 3 jours (21 heures)

**Prix INTER :** 600 € TTC / stagiaire (tarif adhérent)  
700 € TTC / stagiaire (tarif non adhérent)



### SESSIONS EN INTER

(avec plusieurs structures au siège du CNLAPS)

Vous avez également la possibilité d'organiser une session INTER dans votre région. **(Devis sur mesure)**

👤 Entre 5 et 15 apprenants

### Calendrier

📅 du 27 au 29 mai 2024

📅 du 28 au 30 octobre 2024

### SESSIONS EN INTRA

(dans votre structure)

Cette formation n'est pas disponible en INTRA

### PARTICIPANTS

Personnel éducatif en prévention spécialisée

Professionnels arrivant dans le domaine de la prévention spécialisée

### PRÉREQUIS

Etre sans diplôme d'éducateur spécialisé

Avec peu d'expérience en prévention spécialisée

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔️ Présenter l'éducation spécialisée et la prévention spécialisée
- ✔️ Connaître les missions et mesurer les enjeux socio-éducatifs
- ✔️ Réaliser un diagnostic, analyser les besoins, mettre en place une action éducative et réaliser son évaluation

Les recrutements sont aujourd'hui problématiques notamment dans la fonction d'éducateur spécialisé en prévention spécialisée. Ce problème oblige à être plus souple dans les critères de recrutement. Cette formation apporte les bases de la fonction éducative dans le secteur en abordant : l'environnement de la prévention spécialisée, ses missions et la relation éducative.

Cette formation donne ainsi aux professionnels recrutés quelques compétences leur permettant de rentrer dans le métier d'éducateur en prévention spécialisée.

## PROGRAMME

### Environnement de la prévention spécialisée

- ▶ Éducation spécialisée et protection de l'enfance
- ▶ Les évolutions historiques du travail social, de l'éducation spécialisée et de la prévention spécialisée
- ▶ La prévention spécialisée
- ▶ Les fondements de l'intervention : les bases, cadre légale et principes
- ▶ Les principaux modes d'action de la P.S
- ▶ La présence sociale, le travail de rue, l'accompagnement éducatif, les actions collectives et le développement local
- ▶ Le Partenariat
- ▶ Le travail en équipe
- ▶ Les missions, les enjeux, les autres métiers dans l'espace public, ...

### La relation éducative

- ▶ La prévention spécialisée, c'est de l'Éducation Spécialisée
- ▶ Individus, groupes, société, les problématiques spécifiques des publics concernés et leurs potentialités
- ▶ Posture et savoir être
- ▶ Donner du sens : objectifs, rendu-compte, écrits professionnels
- ▶ Évaluation et restitution des actions

### Les Missions

- ▶ L'exercice de la profession et méthodologie
- ▶ Identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources
- ▶ Diagnostic des territoires, observation, écoute
- ▶ Les trois champs de l'Éducateur spécialisé
- ▶ Expertise, Ingénierie et action éducative
- ▶ Méthodologie de Projet et médiations éducatives
- ▶ Les supports pour travailler avec les groupes

## Être éducateur en prévention spécialisée aujourd'hui : Les fondamentaux

**Durée** : 5 jours (35 heures)

*Cette formation peut être adaptée sur 3 ou 4 jours en ciblant les objectifs sur l'accompagnement ou le projet.*

*En cas de demande particulière, contactez-nous pour un devis personnalisé.*

**Prix INTER** : 800 € TTC / stagiaire (tarif adhérent)  
900 € TTC / stagiaire (tarif non adhérent)

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 6000 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 7000 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*



### SESSIONS EN INTER

*(avec plusieurs structures au siège du CNLAPS)*

Vous avez également la possibilité d'organiser une session INTER dans votre région. **(Devis sur mesure)**

👤 Entre 5 et 15 apprenants

### Calendrier

- 📅 Du 25 au 29 mars 2024
- 📅 Du 10 au 14 juin 2024
- 📅 Du 23 au 27 septembre 2024
- 📅 Du 2 au 6 décembre 2024

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Personnel éducatif en prévention spécialisée  
Professionnels arrivant dans le domaine de la Prévention Spécialisée

### PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Savoir identifier les origines et les spécificités de la prévention spécialisée
- ✔ Pouvoir utiliser des outils concrets pour la pratique quotidienne
- ✔ Développer une culture commune du métier
- ✔ Être en capacité de mettre en œuvre l'action de prévention spécialisée de l'implantation à l'évaluation

Cette formation s'adresse spécifiquement aux professionnels, quelle que soit leur qualification de départ, arrivant dans le domaine de la prévention spécialisée. Elle permet de s'approprier un référentiel de base et les outils pratiques, de la phase d'implantation à l'évaluation des effets de l'action. Eclairée par des exemples puisés dans la pratique, elle est proposée avec une adaptation constante des contenus méthodologiques à l'environnement social et réglementaire.

## PROGRAMME

### La prévention spécialisée et ses missions

- ▶ Les fondements de la prévention spécialisée
- ▶ Valeurs et principes
- ▶ Les grandes évolutions
- ▶ Le cadre législatif
- ▶ Les publics
- ▶ La protection de l'enfance
- ▶ Les pratiques éducatives
- ▶ l'Ethique et la déontologie

### La Prévention spécialisée et le territoire

- ▶ L'observation : pourquoi observer, ce qu'il faut observer, comment observer ?
- ▶ Méthodologie du diagnostic
- ▶ Recherche de l'information : où, quoi ?, pourquoi?

### Travail de rue et présence sociale

- ▶ Posture, offre de relation
- ▶ Intérêts et difficultés
- ▶ Comment fait-on ? Echanges sur les pratiques en fonction du territoire et mises en situation

### Le projet en prévention spécialisée

- ▶ Définition et articulations
- ▶ Méthodologie de projet
- ▶ Echanges et exercices de construction de projet

### Développement social local en prévention spécialisée

- ▶ Définitions et méthodes
- ▶ Participation, empowerment
- ▶ Comment fait-on ? Pilotage, partenariat ou animation d'un projet de territoire

### L'accompagnement en prévention spécialisée

- ▶ Echanges sur les pratiques en fonction du profil du public
- ▶ Considérations préalables
- ▶ Le contexte spécifique de la prévention spécialisée
- ▶ Accompagnement en prévention spécialisée qu'est ce que c'est ?
- ▶ Collectif ou individuel ?

### L'accompagnement collectif en prévention spécialisée

- ▶ Travail avec les groupes naturels
- ▶ Les groupes construits par l'éducateur
- ▶ Les supports pour travailler le collectif (sorties, chantiers éducatifs...)

### L'évaluation en prévention spécialisée

- ▶ Définitions, méthodes, outils
- ▶ Comment fait-on ? Echanges sur les pratiques et exercices de construction d'outil d'évaluation de l'action en prévention spécialisée

### La communication

- ▶ Dire ce que l'on fait : à qui, pourquoi, comment...
- ▶ Supports
- ▶ Accompagner la démarche d'évaluation

### Evaluation de la session

- ▶ Bilan des contenus et de l'organisation des modules par rapport aux attentes
- ▶ Besoins, souhaits, les perspectives émergentes
- ▶ Débat



## Le travail de rue aujourd'hui

**Durée :** 4 jours (28 heures)

**Prix INTER :** 700 € TTC / stagiaire (tarif adhérent)  
800 € TTC / stagiaire (tarif non adhérent)

**Prix INTRA :** 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 4800 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 5600 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTER

(avec plusieurs structures au siège du CNLAPS)

Vous avez également la possibilité d'organiser une session INTER dans votre région. **(Devis sur mesure)**

👤 Entre 5 et 15 apprenants

#### Calendrier :

📅 Du 18 au 21 mars 2024

📅 Du 1er au 4 octobre 2024

### SESSIONS EN INTRA

(dans votre structure)

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Personnel éducatif en prévention spécialisée

Tout personnel éducatif qui pratique le travail de rue dans un autre contexte professionnel (Addictologie, éducation populaire...)

### PRÉREQUIS

Pratique du travail de rue

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Identifier les origines et les spécificités du travail de rue
- ✔ Être en capacité d'utiliser des outils concrets pour la pratique quotidienne
- ✔ Établir une culture commune sur la présence sociale et le travail de rue
- ✔ Être en phase avec sa mission et à l'aise dans son métier
- ✔ Interroger le sens du travail de rue
- ✔ Savoir utiliser d'autres modalités pour aller à la rencontre du public
- ✔ Être en capacité de produire des outils d'évaluation du travail de rue

Le travail de rue est un mode d'entrée en relation essentiel avec les jeunes dans toute intervention de prévention spécialisée. La formation interroge et éclaire cette pratique complexe et originale qui exige des compétences et des savoir-faire spécifiques.

## PROGRAMME

### La prévention spécialisée et le travail de rue

- ▶ Présentation de la formation et attentes des participants
- ▶ Origine et cadre législatif et juridique
- ▶ Principes
- ▶ Pratiques d'aujourd'hui

### Le travail de rue aujourd'hui

- ▶ Aller vers, travail de rue, présence sociale...
- ▶ Quelles définitions ? Quel sens ?
- ▶ Comment fait-on ? Quels sont les objets de travail ? où ? Pour qui ? Avec qui ? ? Quand ? Comment ?

### Territoire et travail de rue

- ▶ Echanges et exercice de présentation de son territoire
- ▶ De quoi parles-t-on ? Rue, quartier, territoire urbain, rural...
- ▶ La rue numérique et les nouveaux territoires d'intervention
- ▶ Politiques publiques
- ▶ Le territoire et ses acteurs

### Travail de rue et présence sociale

- ▶ Approches du public, pratiques et postures
- ▶ Intrêts, limites et questions vives
- ▶ Comment fait-on ? Repérer les pratiques professionnelles en fonction du territoire et mises en situation

### Travail de rue et observation

### Comment fait-on ? L'observation et le diagnostic

- ▶ Méthodologie du diagnostic
- ▶ Pourquoi observer, ce qu'il faut observer, comment observer ?
- ▶ Rechercher l'information : où, quoi, pourquoi ?
- ▶ Construire un protocole d'observation du territoire

### Diagnostic permanent

- ▶ De l'observation des faits à la réalisation d'intervention dans et avec la rue
- ▶ Construire des hypothèses de travail à partir des faits observés
- ▶ Comment fait-on ? Diagnostic permanent au service d'un projet de territoire

### L'évaluation du travail de rue

- ▶ Evaluation et implication Loi 2002 et exigences légales
- ▶ Dire ce que l'on fait, à qui, pourquoi ?
- ▶ Echanges et exercice de construction d'outils d'évaluation du travail de rue en prévention spécialisée
- ▶ Comment fait-on ? Méthode, outils, supports... Le point sur TRAJECT

### Evaluation de la session

- ▶ Bilan des contenus et de l'organisation des modules par rapport aux attentes
- ▶ Besoins, souhaits, les perspectives émergentes
- ▶ Débat



## L'approche éducative numérique en prévention spécialisée

**Durée** : 2 jours (14 heures)

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 2400 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 2800 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Personnel éducatif en prévention spécialisée

Tout personnel éducatif qui souhaite intégrer les pratiques numériques dans son action éducative

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Savoir repérer les pratiques numériques déjà existantes dans les équipes éducatives
- ✔ Étudier des situations types qui soulèvent des questionnements éthiques
- ✔ Être en capacité d'intervenir en présence sociale sur les nouveaux territoires numériques
- ✔ Maintenir son rôle éducatif sur les nouveaux territoires numériques

La présence des jeunes dans l'espace public se modifie. La rue n'est plus le seul espace privilégié de la rencontre. Les modes de socialisation des publics jeunes se transforment avec la « virtualisation » des relations sociales et l'usage des réseaux sociaux.

Cette formation s'adresse aux professionnels de la prévention spécialisée qui souhaitent intégrer les usages numériques dans leurs pratiques éducatives. Il s'agit de proposer une posture éducative structurante et complémentaire par l'approche éducative numérique des publics jeunes.

## PROGRAMME

### S'approprier la notion de réseau social

- ▶ Présentation et généralités
- ▶ Réseaux sociaux : de quoi et de qui parle-t-on ?
- ▶ Tour d'horizon des pratiques des publics

### Travailler le sens de l'action numérique

- ▶ Appréhender les rapports aux savoirs, à l'information, à la citoyenneté
- ▶ Réflexion sur la posture éducative « virtuelle » et sur la notion de « rue virtuelle »
- ▶ Développer la pensée discursive et analytique
- ▶ Elaborer en équipe « la reprise éducative »

- ▶ Etablir « la veille numérique »

### Construire une pratique éducative numérique

- ▶ Comprendre et connaître les bases du fonctionnement des comptes individuel-professionnel
- ▶ Intégrer l'action éducative numérique au quotidien
- ▶ Donner une plus value à ma pratique et à mon projet au travers des réseaux sociaux
- ▶ Construire en équipe « la reprise éducative » et savoir partager « la veille numérique »



## Prévention spécialisée et trafics de stupéfiants (NOUVEAUTÉ)

**Durée** : 4 jours (28 heures)

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 4800€ TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 5600 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 12 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Tout professionnel confronté à ces problématiques

### PRÉREQUIS

Avoir une expérience en prévention spécialisée et en travail de rue

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Développer les connaissances et les compétences de chacun.
- ✔ Comprendre les usages de drogues, leur mode d'organisation, ainsi que les enjeux liés à ce phénomène
- ✔ Se remettre en question. Revoir ses positionnements
- ✔ Savoir entreprendre des actions de prévention, de prise en charge des jeunes touchés de près ou de loin par les trafics de drogues
- ✔ Faire évoluer ses pratiques et au-delà l'organisation

Les trafics de stupéfiants constituent aujourd'hui un point de tension majeur dans notre société, si on ajoute encore la criminalité qui y est associée. L'intervention sociale est donc questionnée pour savoir comment s'ajuster aux problématiques de ce phénomène et quelles réponses apporter. Et puis d'abord est ce à la prévention spécialisée d'intervenir.....

## PROGRAMME

### Apports théoriques et conceptuels

- ▶ Les représentations sociales associées au phénomène des drogues. Prise de distance avec l'aspect mythique et fascinant des drogues
- ▶ Discussion (brainstorming) sur une définition fonctionnelle des drogues
- ▶ Les drogues licites et illicites. Les classifications et les approches socio-culturelles, pharmacologiques et cliniques. Les addictions : phénomène, usages et effets sur les personnes. La consommation et la revente comme pratiques sociales
- ▶ Les multiples usages et fonctions des drogues
- ▶ Les effets sur les individus - consommateurs (malades ou/et délinquants)
- ▶ Focus sur la liaison entre drogue et délinquance, drogue et déviance
- ▶ Les pratiques à risque (notion d'emprise)

### Comprendre et analyser le phénomène des trafics du point de vue sociologique et économique

- ▶ L'organisation du marché des drogues et les effets sur nos territoires, les enjeux internationaux, nationaux et locaux dans le marché des drogues. Importance de traiter la question des drogues depuis la production, la transformation du produit, l'acheminement et les logiques de vente. Point sur les recherches menées par des économistes, des sociologues et éclairages des processus de vente et de consommation des drogues. Les drogues sous l'angle de l'économie, de la sociologie et de la géopolitique
- ▶ Le coût économique et social des drogues et la dimension de l'économie souterraine
- ▶ Les métiers de la drogue. Notion de trajectoire et de carrière. Comprendre comment fonctionne le marché des drogues
- ▶ Sociologie des points de deal au niveau des quartiers
- ▶ Etude de situations

### Approfondir les connaissances et la compréhension du phénomène et envisager une réponse en terme de prévention généralisée

- ▶ Le diagnostic des quartiers criminalisés (méthodes, observation, description et analyse)
- ▶ Les pratiques sociales dans les quartiers criminalisés et les profils des acteurs du marché
- ▶ Ethnographie des quartiers criminalisés et approche culturelle. Comprendre les aires culturelles concernées par les marchés. Les interactions entre dealers et habitants
- ▶ Elaboration d'une carte ethnographique en atelier avec restitution en grand groupe

### La prévention spécialisée dans les quartiers criminalisés : entre protection de l'enfance, prévention de la délinquance et criminalité. Les réponses éducatives

- ▶ Présentation et analyse des situations rencontrées
- ▶ La place de la prévention spécialisée dans les quartiers criminalisés et méthodologies d'intervention (les outils, les modalités d'intervention, la prise en charge éducative des jeunes concernés et leur environnement).
- ▶ L'intervention éducative auprès des jeunes du point de vue de la prévention primaire et secondaire. Les acteurs de première et de seconde ligne. Travailler ensemble : les conditions de coopération et leurs limites. Le lien avec l'OFDT et les études TREND

### Connaitre les dispositifs de lutte contre le trafic de drogue ainsi que la réponse pénale

- ▶ Les politiques publiques et les réponses au phénomène de trafic de drogues
- ▶ Le cadre législatif des infractions à la législation sur les stupéfiants. Les différents acteurs et rôles des professionnels intervenants dans ce champ (Magistrats, PJJ, SPIP...). La place de la police à partir de l'action de l'OCTRIS et l'action interministérielle de lutte contre les toxicomanie (la MILDECA)

### Les enjeux, les défis pour notre société



## Communiquer et transmettre en prévention spécialisée (NOUVEAUTÉ)

**Durée** : 4 jours (28 heures)

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 4800€ TTC

1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 5600 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Tout professionnel intervenant en prévention spécialisée (cadre intermédiaire, éducateur...)

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Connaitre les lois et recommandations de la HAS, liées aux écrits et à la communication orale (partage d'information à caractère secret, droit des usagers, éthique et déontologie, etc...)
- ✔ Identifier les enjeux de la communication au sein de l'organisation.
- ✔ Travailler et maîtriser le sens et les enjeux des écrits professionnels.
- ✔ Repérer les différents écrits professionnels et leurs fonctions et les instances où nous devons communiquer oralement.
- ✔ Formaliser des écrits dans le cadre d'une séquence d'observation au sein du territoire
- ✔ Réaliser une présentation orale d'un projet collectif
- ✔ Argumenter, rédiger et communiquer sur un bilan d'activités, sur un appel à projet

Depuis de nombreuses années, les organisations du travail social et de la prévention spécialisée doivent concevoir, piloter et mettre en œuvre des démarches de communication. L'écrit et l'oral sont devenus des incontournables. En effet, les diverses lois et récemment les nouvelles modalités d'amélioration de la qualité éditées par la Haute Autorité de Santé, nous obligent à avoir des professionnels formés et mieux aguerris sur ces nouveaux enjeux...

## PROGRAMME

### La communication écrite et orale. La communication interne et externe. Les enjeux

- ▶ Qu'est ce qui est important pour vous aujourd'hui lorsque vous pratiquez l'écrit et lorsque vous avez à vous exprimer oralement ?
- ▶ Etat des lieux par rapport aux organisations de chaque stagiaire
- ▶ Eduquer dans la rue : faire du travail dans la rue, avec la rue... L'aller vers, l'échange, la discussion... Quels écrits ? Comment formaliser ?
- ▶ Les obligations par rapport aux lois : que pouvons-nous, que devons-nous communiquer ? Dire ? Ecrire ?
- ▶ Qu'est ce qu'un écrit professionnel dans le travail social ? (laisser une trace mais laquelle, comment, pour quoi et pourquoi faire?)

### Le droit des usagers

- ▶ L'éthique et la déontologie (qu'est ce que c'est ?)
- ▶ Le secret professionnel, le partage d'information

### Construire un outil d'observation, réaliser une séquence d'observation en immersion et restituer celle-ci par écrit.

- ▶ Ecrire une fiche projet (se familiariser avec l'écriture des finalités, buts, objectifs... critères d'évaluation...)
- ▶ Méthodologie pour rédiger un rapport de situation, une observation, une information préoccupante, un rapport d'activité...
- ▶ Méthodologie de la rédaction des bilans

### Exercices de communication orale et écrite



### **Chef de service éducatif en prévention spécialisée (NOUVEAUTÉ)**

**Durée** : 2 jours (14 heures)

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 2400 € TTC

1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 2800 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### **SESSIONS EN INTRA**

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### **PARTICIPANTS**

Tout professionnel intervenant en prévention spécialisée (cadre intermédiaire coordinateur)

### **PRÉREQUIS**

Occuper un poste de chef de service ou une fonction de coordinateur au sein d'un service de prévention spécialisée

### **OBJECTIFS**

- ✔ Actualiser les connaissances sur les évolutions du cadre législatif et réglementaire considérant la complexité du champ d'action de la prévention spécialisée et la maîtrise des tensions paradoxales.
- ✔ Produire une expertise des territoires et des problématiques. jeunes pour contribuer à la construction de stratégies locales en développant le réseau partenarial et les coopérations sur le territoire
- ✔ Mettre en oeuvre et animer le projet de service en assurant la cohérence des dimensions stratégiques et opérationnelles
- ✔ Mettre en oeuvre la démarche qualité, les évaluations, le plan d'amélioration continue
- ✔ Développer la communication interne et externe
- ✔ Prévenir les risques liés aux situations de travail et l'usure professionnelle en accompagnant de manière adéquate le changement et l'évolution des compétences.
- ✔ Concevoir des méthodologies et des outils adaptés aux pratiques de la prévention spécialisée

### **PROGRAMME**

#### **L'environnement de la prévention spécialisée**

- ▶ L'histoire de la prévention spécialisée
- ▶ Le cadre législatif et réglementaire
- ▶ L'évolution des publics, des problématiques des territoires des organisations
- ▶ Les référentiels et les recommandations des bonnes pratiques professionnelles (HAS, conférence de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant, RGDP protection de l'enfance..)

La prévention spécialisée occupe une place singulière sur l'échiquier de l'action socio-éducative dans sa dimension d'aller-vers. Inscrite dans le CASF dans le cadre de la protection de l'enfance elle évolue également au sein d'autres politiques publiques, telles que la cohésion sociale, la prévention de la délinquance, la santé etc... Intervenant sur des territoires variés, (urbains, rural, QPV, centre-ville, etc.), elle adapte ses méthodes d'intervention à ses différentes réalités et à l'évolution des problématiques des publics rencontrés. La complexité de son champ d'action et ses évolutions rapides impliquent et nécessitent une appréhension fine des enjeux et un positionnement stratégique pertinent au coeur du territoire. Ainsi, encadrer des équipes au sein d'un service demande des compétences de gestion de projet, des moyens matériels et budgétaires disponibles, des ressources humaines et des relations avec l'extérieur et un sens de l'organisation.

## Méthodologie de projet : du diagnostic à l'évaluation

- ▶ Concevoir et mettre en oeuvre en concertation avec l'équipe le projet de service
- ▶ Faire connaître et valoriser le projet de service
- ▶ Animer le repérage des besoins des usagers, des ressources, de l'environnement et des moyens
- ▶ Assurer le suivi et l'adaptation de l'action du service aux évolutions des besoins et des ressources
- ▶ Assurer la qualité des actions individuelles et collectives menées auprès des usagers
- ▶ Accompagner l'équipe aux évolutions et aux changements
- ▶ Mettre en oeuvre des outils pour l'évaluation de la qualité tout en mobilisant les professionnels au sens et à la nécessité de celle-ci
- ▶ Evaluer les actions menées

## Encadrement de l'équipe, accompagnement des professionnels et gestion des ressources humaines

- ▶ Encadrer l'équipe en animant la conduite des réunions tout en organisant les interventions et les coordonnant
- ▶ Apporter un appui technique aux professionnels en veillant notamment à la transmission des pratiques professionnelles de la P.S tout en restant très vigilant à la sécurité du professionnel
- ▶ Susciter la participation des professionnels et les mobiliser pour le changement
- ▶ Prévenir et gérer les conflits et prévenir l'usure professionnelle. Conduire les réunions dans le respect des prises de paroles de chacun, afin de tendre vers une réelle co-construction
- ▶ Développer les compétences individuelles et collectives en les évaluant et en identifiant les besoins en formation
- ▶ Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du plan de formation
- ▶ Responsabilité civile et pénale
- ▶ Accueillir et former les nouveaux arrivants en

participant au recrutement et à l'élaboration des fiches de postes

## Partenariats et travail en réseau

- ▶ Repérer, connaître les partenaires directs et leurs actions et positionner l'équipe face aux différents partenaires
- ▶ Développer les partenariats de l'action en faisant connaître le projet
- ▶ Mettre en relation et susciter les collaborations
- ▶ Assurer la représentation du service et ou de la structure par délégation
- ▶ Organiser les relais en amont et en aval de la prise en charge

## Communication interne et externe

- ▶ Recueillir, traiter, analyser et transmettre les informations et propositions du terrain et des professionnels de l'équipe
- ▶ Analyser et transmettre les informations et décisions de la direction
- ▶ Assurer la diffusion de l'information d'actualité (juridique, expériences innovantes, évolution de l'environnement)
- ▶ Assurer la circulation de l'information
- ▶ Rendre compte de l'activité du service et des collaborations avec les partenaires y compris en partageant l'information sur les personnes accompagnées dans un cadre éthique

## Gestion administrative et budgétaire d'une unité

- ▶ Gérer et planifier les moyens matériels et budgétaires de l'unité
- ▶ Effectuer le suivi de la gestion administrative
- ▶ Adapter et appliquer les indicateurs de gestion et de qualité (tableaux de bord), faire des propositions d'évolution
- ▶ Mettre en oeuvre les règles d'hygiène et de sécurité
- ▶ Elaborer un rapport d'activité de l'unité
- ▶ Réguler et gérer les imprévus



### Direction d'un service de prévention spécialisée (NOUVEAUTÉ)

**Durée** : 2 jours (14 heures)

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 2400 € TTC

1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 2800 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Cadres de direction

### PRÉREQUIS

Occuper un poste de direction impliquant une compréhension des enjeux en lien avec la prévention spécialisée et la jeunesse

### OBJECTIFS

- ✔ Actualiser les connaissances sur les évolutions du cadre législatif et réglementaire
- ✔ Analyser la complexité du champ d'action de la prévention spécialisée et maîtriser les tensions paradoxales
- ✔ Maîtriser ses délégations et les responsabilités qui en découlent
- ✔ Produire une expertise des territoires et des problématiques jeunesse pour contribuer à la construction de stratégies locales
- ✔ Inscrire sa pratique de direction dans les dynamiques locales et institutionnelles
- ✔ Assurer la cohérence des dimensions politiques, stratégiques et opérationnelles
- ✔ Articuler le projet de service et politiques publiques des territoires (du schéma départemental aux projets éducatifs)
- ✔ Piloter et mettre en oeuvre la démarche qualité, les évaluations, le plan d'amélioration continue
- ✔ Mettre en perspective la diversité des ressources en intégrant les opportunités et contraintes à court terme dans une vision pluriannuelle

La prévention spécialisée occupe une place singulière sur l'échiquier de l'action socio-éducative dans sa dimension d'aller-vers. Inscrite dans le CASF dans le cadre de la protection de l'enfance elle évolue également au sein d'autres politiques publiques, telles que la cohésion sociale, la prévention de la délinquance, la santé etc... Intervenant sur des territoires variés, (urbains, rural, QPV, centre-ville, etc.), elle adapte ses méthodes d'intervention à ses différentes réalités et à l'évolution des problématiques des publics rencontrés. La complexité de son champ d'action et ses évolutions rapides impliquent et nécessitent une appréhension fine des enjeux et un positionnement stratégique pertinent au coeur du territoire. Ainsi, diriger un service demande des compétences de gestion de projet, financières, des ressources humaines et des relations avec l'extérieur.

## PROGRAMME

### L'environnement de la prévention spécialisée

- ▶ L'histoire
- ▶ Le cadre législatif et réglementaire
- ▶ L'évolution des publics, des problématiques des territoires des organisations
- ▶ Les référentiels et les recommandations des bonnes pratiques professionnelles (HAS, conférence de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant, RGDP protection de l'enfance..)

### Diagnostic de territoire et utilité sociale

- ▶ La question des attendus des parties prenantes
- ▶ La chaîne de valeur
- ▶ Les principales définitions : pertinence, cohérence, efficacité, attribution

### Gestion du projet de service en considérant les niveaux politiques stratégiques et opérationnels

- ▶ Schéma départemental
- ▶ Projet de territoire, associatif, de service, annuel d'activité
- ▶ Accompagnement au changement

### Les enjeux stratégiques de l'évaluation

- ▶ Les dimensions des évaluations
- ▶ Les outils de l'évaluation
- ▶ Les plans d'amélioration continue et rapport d'activité
- ▶ Communication interne et externe pour valoriser les résultats des évaluations

### Délégations et responsabilité

- ▶ Principe délégation
- ▶ Document unique de délégation
- ▶ Responsabilité civile et pénale

### Pilotage et outils de contrôle

- ▶ Les relations avec les ATC ( autorités de contrôle et de tarification )
- ▶ Les documents de référence (autorisation, projet de service et rapport d'activité, financier, budgétaire ...)
- ▶ Les instances de dialogue

### Conduite de projets et pluralité des financements

- ▶ La multiplication des appels à projets
- ▶ Les diversifications des sources de financement : risques et opportunités
- ▶ La mise en concurrence et la coopération avec les acteurs locaux



### Pilotage stratégique d'un service de prévention spécialisée (NOUVEAUTÉ)

**Durée** : 1 jour (7 heures)

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent)

1400 € TTC / jour (tarif non adhérent)

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Administrateurs, élus locaux, direction générale, direction de service et cadres techniques des collectivités locales (métropoles, collectivités locales, départements)

### PRÉREQUIS

Occuper une fonction impliquant une compréhension des enjeux en lien avec la prévention spécialisée et la jeunesse

### OBJECTIFS

- ✔ Analyser la complexité du champ d'action de la prévention spécialisée et maîtriser les tensions paradoxales
- ✔ Produire une expertise des territoires et des problématiques jeunesse pour contribuer à la construction de stratégies locales
- ✔ Repérer les dimensions politiques, stratégiques et opérationnelles articulées aux logiques internes et externes des services
- ✔ Repérer la déclinaison des politiques publiques sur les territoires (du schéma départemental aux projets éducatifs)
- ✔ Intégrer la dimension évaluative dans le pilotage stratégique des services
- ✔ Mettre en perspective la diversité des ressources en intégrant les opportunités et contraintes à court terme dans une vision pluriannuelle

La prévention spécialisée occupe une place singulière sur l'échiquier de l'action socio-éducative dans sa dimension d'aller-vers. Inscrite dans le CASF dans le cadre de la protection de l'enfance elle évolue également au sein d'autres politiques publiques, telles que la cohésion sociale, la prévention de la délinquance, la santé etc... Intervenant sur des territoires variés, (urbains, rural, QPV, centre-ville, etc.), elle adapte ses méthodes d'intervention à ses différentes réalités et à l'évolution des problématiques des publics rencontrés. La complexité de son champ d'action et ses évolutions rapides impliquent et nécessitent une appréhension fine des enjeux et un positionnement stratégique pertinent au coeur du territoire.

## PROGRAMME

### L'environnement de la prévention spécialisée

- ▶ L'histoire
- ▶ Le cadre législatif et réglementaire
- ▶ L'évolution des publics, des problématiques des territoires des organisations
- ▶ Les référentiels et les recommandations des bonnes pratiques professionnelles (HAS, conférence de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant, RGDP protection de l'enfance..)

### Diagnostic de territoire et utilité sociale

- ▶ La question des attendus des parties prenantes
- ▶ La chaîne de valeur
- ▶ Les principales définitions : pertinence, cohérence, efficacité, attribution

### Articulations sur le territoire entre les niveaux politiques, stratégiques et opérationnels

- ▶ Schéma départemental
- ▶ Projet de territoire
- ▶ Projet associatif
- ▶ Projet de service
- ▶ Projet annuel d'activité
- ▶ Projet éducatif

### Les enjeux stratégiques de l'évaluation

- ▶ Les dimensions des évaluations
- ▶ Les plans d'amélioration continue et rapport d'activité
- ▶ Communication interne et externe pour valoriser les résultats des évaluations

### Pilotage et outils de contrôle

- ▶ Les relations avec les ATC (autorités de contrôle et de tarification)
- ▶ Les documents de référence (autorisation, projet de service et rapport d'activité, financier, budgétaire ...)
- ▶ Les instances de dialogue

### Conduite de projets et pluralité des financements

- ▶ La multiplication des appels à projets
- ▶ Les diversifications des sources de financement : risques et opportunités
- ▶ La mise en concurrence et la coopération avec les acteurs locaux

## Présentation du logiciel TRAJECT



**Durée** : 2 heures

**Modalité** : en distanciel en visioconférence

**Tarif** : GRATUIT

### SESSIONS EN DISTANTIEL

A votre demande, vous devez disposer du matériel nécessaire au bon déroulement de la visio conférence.

### PARTICIPANTS

Personnel de direction en prévention spécialisée

### PRÉREQUIS

Aucun

Envisager une adhésion au CNLAPS ou être déjà adhérent

### OBJECTIFS

- ✓ Connaître les différentes étapes de construction collaborative et de déploiement du logiciel
- ✓ Connaître l'architecture et les fonctionnalités du logiciel
- ✓ Connaître le degré de sécurisation des données et de conformité au RGPD du logiciel
- ✓ Définir les modalités de formation nécessaires à la mise en place du logiciel au sein de la structure

Le temps de présentation du logiciel TRAJECT permet une mise en contexte du développement et du déploiement de l'outil, en mettant en avant l'aspect collaboratif et le développement AGILE sur lesquels le CNLAPS s'est appuyé.

Une seconde partie de la présentation permet ensuite de présenter les fonctionnalités techniques de l'outil, puis d'aborder les aspects réglementaires et éthiques (conformité RGPD).

La fin de la présentation est réservée à un temps d'échanges pour recueillir les impressions /questions / interrogations relatives au logiciel, et pour y apporter des éclairages si nécessaire.

## PROGRAMME

### Contextualisation de la prévention spécialisée

### Retour sur la construction de l'architecture du logiciel et sur son développement agile

### Présentation des fonctionnalités du logiciel

- ▶ Le tableau de bord
- ▶ La fiche jeune
- ▶ La fiche territoire
- ▶ L'agenda

### Sensibilisation à la sécurisation des données et au respect du RGPD

### Présentation des modalités de formation qui accompagnent le déploiement de l'outil

## Configuration et mise en service du logiciel TRAJECT



**Durée** : 2 demi-journées (3,5h et 3,5h) - variable en fonction du nombre d'utilisateurs du logiciel

**Modalité** : en distanciel en visioconférence

**Prix INTRA** : 600 € TTC / demi-journée

### SESSIONS EN DISTANTIEL

A votre demande, vous devez disposer du matériel nécessaire au bon déroulement de la visio conférence.

### PARTICIPANTS

Personnel de direction de structure de prévention spécialisée  
Cadre intermédiaire  
Personnel administratif  
Tout personnel éducatif qui souhaite intégrer les pratiques numériques dans son action éducative

### PRÉREQUIS

Être adhérent au CNLAPS

### OBJECTIFS

- ✔ Sensibiliser aux étapes nécessaires à la conduite du changement
- ✔ Comprendre et appréhender les enjeux éthiques autour de l'utilisation de l'outil
- ✔ Maîtriser l'administration du logiciel de valorisation de l'action en prévention spécialisée
- ✔ Connaître les lois et réglementations en matière de droit du travail, de recueil, de transmission et de conservation de données à caractère personnel

Le CNLAPS a initié depuis fin 2017 le développement collaboratif d'un outil numérique à l'intention des acteurs de la prévention spécialisée, permettant d'améliorer la lisibilité des actions et leur impact, à la fois sur le parcours des personnes accompagnées et sur la transformation des territoires d'intervention. Ce logiciel se positionne également comme un outil de réflexion sur les pratiques éducatives dans une démarche d'amélioration continue.

Il paraît important, dans son déploiement national, de permettre aux différentes structures utilisatrices d'accompagner au mieux le changement et de favoriser l'appropriation de l'outil par les équipes. Il paraît ainsi opportun de développer auprès des structures des compétences en interne qui leur permettront de construire la base de données, de l'administrer, et d'adapter au mieux les différents paramètres du logiciel aux spécificités des structures (organisationnelles, territoriales, ...)

Le questionnement éthique inhérent à la mise en place d'un progiciel au sein d'une organisation de travail doit également être une bonne base de travail pour accompagner au mieux les structures à une utilisation adaptée, éthique et responsable de cet outil.

## PROGRAMME

### Accompagner le changement

- ▶ Présentation du logiciel
- ▶ Sensibilisation à l'accompagnement du changement

### Phase de diagnostic et stratégie de déploiement

- ▶ Le diagnostic de la structure
- ▶ L'élaboration d'une stratégie de conduite de changement - les adaptations de la structure - les obligations de la structure
- ▶ Sensibilisation au RGPD

### Construction des base de données

- ▶ La cartographie des territoires
- ▶ La présentation du fichier Excel d'import des données
- ▶ La liste du personnel
- ▶ La cartographie des partenaires par type
- ▶ L'accompagnement à la construction du fichier d'import

### Rappels réglementaires et éthiques

- ▶ Sensibilisation au RGPD
- ▶ Rappels sur le secret professionnel et le partage d'informations à caractère secret

### Administrer le logiciel (formation ADMIN)

- ▶ Se connecter
- ▶ Le profil administrateur

### Evaluation de la formation et retours des participants et du formateur

- ▶ Tour d'écrans
- ▶ Quizz de fin de formation
- ▶ Questionnaire de satisfaction

## Formation des cadres sur le logiciel TRAJECT



**Durée :** 7 jours (7 heures)

**Prix INTRA :** 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 1200 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrés..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

### PARTICIPANTS

Les professionnels de la prévention spécialisée  
Directeur général ou de service  
Responsable de service éducatif

### PRÉREQUIS

Etre adhérent au CNLAPS

Utilisation du logiciel TRAJECT au sein de la structure

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Comprendre et appréhender les enjeux éthiques autour de la notion d'évaluation dans le champ social, en lien avec la démarche qualité
- ✔ Etre en capacité d'évaluer l'activité des professionnels en responsabilité (N-1)
- ✔ Être en capacité d'utiliser les fonctionnalités statistiques du logiciel TRAJECT
- ✔ Être en capacité d'accompagner la prise en main de l'outil par les équipes
- ✔ Connaître les lois et réglementations en matière de droit du travail, de recueil, de transmission et de conservation de données à caractère personnel

Le CNLAPS a initié depuis fin 2017 le développement collaboratif d'un outil numérique à l'intention des acteurs de la prévention spécialisée, permettant d'améliorer la lisibilité des actions et leur impact, à la fois sur le parcours des personnes accompagnées et sur la transformation des territoires d'intervention. Ce logiciel se positionne également comme un outil de réflexion sur les pratiques éducatives dans une démarche d'amélioration continue.

Il paraît important, dans son déploiement national, de permettre aux différentes structures utilisatrices d'accompagner au mieux le changement et de favoriser l'appropriation de l'outil par les équipes.

Les retours d'expérience nous montrent que l'implication et la posture des cadres en sont des éléments déterminants.

Cette formation permet donc pour le cadre de se repositionner sur la notion d'évaluation et sur l'utilisation du logiciel TRAJECT comme un outil de management éthique.

## PROGRAMME

### La notion d'évaluation

- ▶ La notion d'évaluation
- ▶ L'évaluation dans le champ social et médico-social
- ▶ Référentiel de la HAS et démarche d'amélioration continue de la qualité
- ▶ Différencier l'évaluation du contrôle

### Protection des données à caractère personnel et partage d'informations

- ▶ Sensibilisation au RGPD
- ▶ Secret professionnel et partage d'informations à caractère secret

### L'utilisation du logiciel TRAJECT

- ▶ Les profils «cadre intermédiaire» et «direction»
- ▶ Les fonctionnalités permettant une évaluation de l'activité des professionnels en responsabilité (N-1)
- ▶ Les fonctionnalités permettant la gestion du temps de travail (si mise en place au sein de la structure)
- ▶ TRAJECT comme outil de management éthique des équipes

### Les statistiques au sein de TRAJECT

- ▶ Les fonctionnalités statistiques de TRAJECT
- ▶ Utilisation des statistiques pour renseigner le rapport d'activité
- ▶ Utilisation des statistiques en équipe pour ouvrir un espace réflexif sur les pratiques

### Évaluation de la formation et retours des participants et des formateurs

- ▶ Tour de table
- ▶ Quizz de fin de formation
- ▶ Questionnaire de satisfaction

## Formation des équipes sur le logiciel TRAJECT



**Durée** : Entre 1 journée et 2 journées selon les besoins

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent)

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Personnel éducatif en prévention spécialisée  
Personnel administratif  
Cadres intermédiaires  
Direction

### PRÉREQUIS

Être adhérent au CNLAPS  
Avoir suivi la formation configuration et mise en service du logiciel TRAJECT

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Être en capacité d'utiliser le logiciel de valorisation des actions
- ✔ Comprendre et appréhender les enjeux éthiques autour de l'utilisation de l'outil
- ✔ S'inscrire dans une culture professionnelle commune au sein d'un service
- ✔ Connaître les lois et réglementations en matière de droit du travail, de recueil, de transmission et de conservation de données à caractère personnel

Le CNLAPS a initié depuis fin 2017 le développement collaboratif d'un outil numérique à l'intention des acteurs de la prévention spécialisée, permettant d'améliorer la lisibilité des actions et leur impact, à la fois sur le parcours des personnes accompagnées et sur la transformation des territoires d'intervention. Ce logiciel se positionne également comme un outil de réflexion sur les pratiques éducatives dans une démarche d'amélioration continue.

Il paraît important, dans son déploiement national, de permettre aux différentes structures utilisatrices d'accompagner au mieux le changement et de favoriser l'appropriation de l'outil par les équipes. Le questionnement éthique inhérent à la mise en place d'un progiciel au sein d'une organisation de travail doit également être une bonne base de travail pour accompagner au mieux les structures à une utilisation adaptée, éthique et responsable de cet outil.

(Possibilité à la demande d'une formation approfondie sur 2 jours)

## PROGRAMME

### Un contextualisation de la prévention spécialisée : (re)situer la prévention spécialisée

- ▶ Historique de la prévention spécialisée et principes d'actions
- ▶ Une prévention spécialisée soumise à des tensions paradoxales
- ▶ Evoluer sans se renier

### Présentation du logiciel

- ▶ Présentation et contextualisation
- ▶ Se connecter au logiciel / adresse / raccourci / mot de passe

### La fiche jeune

- ▶ Liste de jeunes / ajouter un jeune / les items
- ▶ Sensibilisation au RGPD / secret professionnel / partage d'informations
- ▶ Mise en application : actualiser les fiches jeunes
- ▶ Liste des familles
- ▶ Liste des partenaires

### L'agenda

- ▶ Présentation de la fiche territoire
- ▶ Présentation de l'agenda - ergonomie - les différentes actions - la gestion du temps et des activités
- ▶ Mise en application : saisir la semaine passée d'activité

### Evaluation de la formation



## Accompagner l'utilisation du logiciel TRAJECT dans le temps

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Prix INTRA :** 1200 € TTC / jour (tarif adhérent)

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrés..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Personnel éducatif en prévention spécialisée  
Personnel administratif  
Cadres intermédiaires  
Direction

### PRÉREQUIS

Être adhérent au CNLAPS

Utilisation du logiciel TRAJECT au sein de la structure

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Accompagner dans le temps l'utilisation de TRAJECT au sein de la structure
- ✔ Rappeler les textes et règlements en matière de recueil, de traitement des données, et de transmission d'information
- ✔ Amener un espace réflexif et éthique sur le recueil et le traitement de données personnelles
- ✔ Harmoniser le recueil des données au sein du service

Le CNLAPS a initié depuis fin 2017 le développement collaboratif d'un outil numérique - le logiciel TRAJECT - à l'intention des acteurs de la prévention spécialisée, permettant d'améliorer la lisibilité des actions et leur impact, à la fois sur le parcours des personnes accompagnées et sur le développement des territoires d'intervention. Ce logiciel se positionne également comme un outil de réflexion sur les pratiques éducatives dans une démarche d'amélioration continue.

Le déploiement du logiciel TRAJECT au sein des structures qui en font la demande est nécessairement accompagné d'un temps de formation à destination des équipes pour en favoriser un usage éthique et adapté. Il convient d'accompagner ce processus d'appropriation dans le temps, tant à un niveau individuel (les professionnels) que collectif (l'organisation). Nous proposons donc, par le biais de cette formation, un nouvel espace pour échanger après un premier usage du logiciel, pour réajuster et harmoniser le recueil et le traitement des données, et pour co-construire les référentiels diagnostics (socio-éducatif et territorial).

(Possibilité à la demande d'une formation sur plusieurs jours pour accompagner d'une part méthodologiquement la structure au déploiement dans le temps, et d'autre part les équipes à une appropriation approfondie du logiciel)

## PROGRAMME

### Retours sur l'utilisation du logiciel TRAJECT : impressions, difficultés et propositions

- ▶ Les questions éthiques
- ▶ Les questions techniques
- ▶ Les questions méthodologiques
- ▶ L'utilisation en équipe

### Présentation des nouvelles fonctionnalités

### Présentation des statistiques de la structure à partir des données saisies dans TRAJECT

- ▶ Les onglets statistiques dans TRAJECT
- ▶ Les exports Excel

### Travail de réajustement des items, des modalités envers le public, et de la saisie des données

- ▶ Réajustement des items
- ▶ Saisie des fiches jeunes
- ▶ Saisie de l'activité

### Construction des référentiels socio-éducatifs et territoriaux

- ▶ Travail en sous-groupes autour de la construction d'un référentiel socio-éducatif commun
- ▶ Mise en situation : un exemple à partir d'une situation concrète
- ▶ Travail en sous-groupes autour de la construction d'un référentiel territorial commun
- ▶ Mise en situation : un exemple à partir de l'évolution d'un territoire d'intervention



## Prévention spécialisée et médiation sociale : pour une action mutuelle

**Durée** : 4 jours (28 heures)

**Modalité** : Présentiel

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 4800 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 5600 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Service avec équipe mixte en prévention spécialisée et médiation sociale  
Service mettant en oeuvre les bataillons de la prévention

### PRÉREQUIS

Travailler en équipe pluridisciplinaire éducateur en prévention spécialisée et médiation sociale à l'échelle d'un même territoire

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Savoir situer les politiques publiques et les cadres d'intervention respectifs, en faisant lien avec l'histoire de ces métiers
- ✔ Pouvoir mettre en perspective le sens des actions collectives à la lumière des commandes publiques récentes et des initiatives émergentes sur les territoires
- ✔ Etre en capacité d'aborder le processus d'évaluation sous l'angle de la production de connaissances (mesure, prise en compte des effets et communication)

Cette formation s'adresse à des professionnels issus de la prévention spécialisée et de la médiation sociale. Elle permettra de mettre en perspective les deux modalités d'intervention à l'échelle d'un territoire. Il s'agit de se doter d'outils communs, de questionner les points de convergence, les différences et les complémentarités afin de dégager des pistes d'actions concrètes.

## PROGRAMME

### La prévention spécialisée et la médiation sociale : une histoire connexe

- ▶ Fondamentaux
- ▶ Les grandes évolutions
- ▶ Les politiques publiques
- ▶ Ethnique et déontologie
- ▶ Référentiels métiers et diplômes

### Les missions de la prévention spécialisée et de la médiation sociale

- ▶ Les publics, les territoires, les missions
- ▶ Pratiques éducatives et registres d'intervention
- ▶ Où en est-on ? Echanges autour des pratiques, actualités, publics, missions

### Prévention spécialisée et médiation sociale : regards croisés sur le territoire

- ▶ Le diagnostic : un outil commun
- ▶ Méthodologie du diagnostic territorial
- ▶ Pourquoi observer, ce qu'il faut observer, comment observer ?

### Travail de rue et présence sociale : une pratique en partage

- ▶ Posture, offre de relation, gestion de conflits, intérêts et difficultés de cette pratique
- ▶ Comment fait-on ? Echanges sur les pratiques en fonction du territoire et mises en situation

### Prévention spécialisée et médiation sociale : la démarche de projet

- ▶ Définitions, cohérence et articulations
- ▶ Projet institutionnel, projet collectif, projet de territoire, projet individuel...
- ▶ Méthodologie de projet
- ▶ Echanges et exercices de construction de projet à l'échelle du territoire

### Partenariat et travail en réseau : développement sociale local

- ▶ Pilotage, participation ou animation d'un projet de territoire avec les autres dispositifs territoriaux
- ▶ Comment fait-on ?
- ▶ Co-accompagnement
- ▶ Le partage d'informations et le secret professionnel

### L'évaluation en prévention spécialisée et en médiation sociale : implications et complémentarités

- ▶ Loi 2002-2 et exigences légales
- ▶ Norme AFNOR et charte de référence
- ▶ Dire ce que l'on fait : à qui, pourquoi ?
- ▶ Comment fait-on ? Méthodes, outils, supports...
- ▶ Echanges et exercice de construction d'un outil d'évaluation de l'action

### Evaluation de la session

- ▶ Bilan des contenus et de l'organisation des modules par rapport aux attentes
- ▶ Et maintenant ? Besoins, souhaits, mises en oeuvres locales, les perspectives émergentes
- ▶ Débat et évaluation à chaud

## Les approches éducatives de la violence



**Durée** : 3 jours (21 heures)

**Modalité** : Présentiel

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 3600 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 4200 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Personnel éducatif en prévention spécialisée

Personnel éducatif évoluant dans des environnements violents

Personnel éducatif faisant face ou ayant fait face à des situations de violence

Personnel éducatif en contact avec des publics soumis à des situations de violence

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Savoir identifier les différentes formes de violence
- ✔ Pouvoir comprendre les interactions fines entre la violence et le stress
- ✔ Etre en capacité d'utiliser des outils concrets pour la gestion psychique de la violence
- ✔ Développer une compétence commune en prévention du stress post traumatique

Cette formation propose un socle commun de compréhension des mécanismes anthropologiques de la violence dans les cultures humaines et détaille les conséquences physiologiques de l'exposition quotidienne au stress issu de la violence. Le but de la formation est de donner des outils de protection psychique aux éducateurs afin de prévenir les dérèglements divers liés au stress aigu et à sa répétition. Il s'agit d'aider les professionnels à se préserver, à positionner la bonne distance psychique, et la bonne défense psychique positive pour mieux accompagner les publics en prévention spécialisée.

Le plus de la formation : elle est dispensée par une psychothérapeute militaire expérimentée dans la prise en charge du stress de haute intensité, formée au terrain, et à la prise en charge du stress-post-traumatique.

## PROGRAMME

### Considération préalables

- ▶ Règles de vie du groupe
- ▶ Cadre philosophique de l'intervention
- ▶ Cadre juridique de l'intervention

### La violence : de quoi parle-t-on ?

- ▶ Les différentes formes de violence
- ▶ Différence entre violence vécue et ressentie
- ▶ Dommage et préjudice
- ▶ Culture de la domination
- ▶ Mises en situation

### Psychologie du stress

- ▶ Trajectoire du stress dans l'organisme
- ▶ Système nerveux autonome
- ▶ L'organisation du cerveau

### Stress post-traumatique

- ▶ Stress aigu
- ▶ Effraction du système de pare-excitation
- ▶ Les symptômes
- ▶ Mises en situation

### Gestion du stress post-traumatique

- ▶ Prévenir le risque de chronicisation
- ▶ Intervention précoce : les nouvelles méthodes
- ▶ Le débriefing : une thérapeutique du trauma

### Les techniques de gestion du stress

- ▶ Relaxation profonde
- ▶ La cohérence cardiaque
- ▶ Autres techniques
- ▶ Mises en situation

### Résilience

- ▶ Résilience individuelle et collective
- ▶ Ecologie de l'esprit et communication non-violente
- ▶ Recherche individuelle de l'équilibre

### Evaluation de la session

- ▶ Bilan des contenus et de l'organisation des modules par rapport aux attentes
- ▶ Besoins, souhaits, les perspectives émergentes
- ▶ Débat et évaluation à chaud



## Approche préventive des radicalisations violentes : le vivre ensemble et la citoyenneté à l'épreuve des mouvances extrêmes

**Durée** : 3 jours (21 heures)

**Modalité** : Présentiel

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 3600 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 4200 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Personnel éducatif en prévention spécialisée

Personnel éducatif évoluant dans des environnements polarisés/violents

Personnel éducatif faisant face ou ayant fait face à des situations de radicalisation

Tout professionnel du secteur médico-social, et acteur de première ligne issu de différents secteurs professionnels

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Connaître les ressorts de la radicalisation violente (Approche contextuelle historique et psycho-sociale).
- ✔ Mettre en perspectives les différents niveaux d'enjeux (sécuritaires/ sociaux).
- ✔ Connaître la réponse publique de l'Etat Français (Plan National de prévention de la radicalisation, Plan de lutte contre le séparatisme).
- ✔ Maîtriser le cadre d'intervention (valeurs de la République, Laïcité).
- ✔ Renforcer les postures professionnelles de prévention en faveur de la citoyenneté, du vivre ensemble, de la protection des publics vulnérables et de la restauration des ruptures sociales, familiales et idéologiques

Suite aux attentats de 2015, la radicalisation violente est devenu un enjeu des politiques publiques, lequel concerne de près ou de loin l'ensemble des corps professionnels. Ainsi, il est observé différents plans nationaux organisant différents niveaux de prévention. Quelle soit primaire (actions territoriales multi niveaux), secondaire (prise en charge individuelle, familiale dans le cadre d'une mesure administrative d'accompagnement social et éducatif dans tous les départements de France) et/ou tertiaire (mesure judiciaire/restaurative), les acteurs de la prévention spécialisée que ce soit par leurs publics, leurs partenaires, ou leurs territoires sont concernés.

Dans ce contexte dont les lignes bougent en permanence, et où la radicalisation apparaît comme concept mou et chargé de représentations, un décryptage s'impose pour s'adapter et anticiper des enjeux, des risques et construire des perspectives.

Cette formation vise l'acquisition et le partage d'un socle commun de connaissances, favorisant la compréhension des mécanismes conduisant à toutes formes de comportements ou d'idéologies extrémistes violentes.

Ainsi, pour agir en prévention et renforcer « le filet social », cette formation offre l'opportunité d'un espace d'échanges entre professionnels sur des thématiques actuelles, sensibles à différents niveaux et qui concernent les professionnels du travail social, leurs partenaires, autant que les publics qu'ils accompagnent et représentent.

Cette formation est dispensée et animée par un ensemble de professionnels issus de la prévention spécialisée. Ils sont expérimentés, depuis 2014, dans la prise en charge individuelle de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation ainsi que de leurs familles.

Ces intervenants se sont formés sur un terrain inédit et entretiennent une dynamique d'expertise, aujourd'hui pluridisciplinaire, en matière de prévention de la radicalisation violente. Leur engagement dans cette formation traduit une volonté de transmission de leurs outils innovants, favorables à une approche paradoxale de situations complexes.

## PROGRAMME

### Eclairer le phénomène de radicalisation violente

- ▶ Travail sur les représentations, favoriser le débat, apporter les connaissances favorables à une base commune de référence

### Maitriser la réponse publique de l'Etat, ses objectifs et ses limites

- ▶ Connaître les dispositifs de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation
- ▶ Identifier la place et le rôle du travail social dans le champ de la prévention de la radicalisation

### Détecter les faisceaux d'indices, les risques de basculement : la question du signalement

- ▶ Identifier les vecteurs de propagande de la radicalisation
- ▶ Identifier les facteurs de radicalisation

### Construire une posture professionnelle adaptée aux enjeux de la thématique

- ▶ Situer l'action dans un cadre légal, éthique et déontologique
- ▶ Connaître et mesurer les enjeux subjectifs et contextuels
- ▶ Repérer les compétences mises en oeuvre dans le champ de la protection de la radicalisation

### Prévenir les risques de radicalisation : prévention primaire et secondaire

- ▶ Appliquer les techniques d'écoute et de communication spécifiques à ces situations
- ▶ Focus sur le « contre-discours » de la radicalisation et différentes approches en matière de désengagement
- ▶ Mettre en perspective les signaux sourds : regards croisés et partenariat
- ▶ Appréhender le rôle de la famille et de l'environnement social : le filet social



## Premiers secours en santé mentale - PSSM (NOUVEAUTÉ)

**Durée** : 2 jours (14 heures)

**Modalité** : Présentiel

**Prix INTRA** : Nous consulter pour le devis

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 12 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Tout public

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Il s'agit d'améliorer la détection et l'intervention précoce face aux troubles mentaux, et de renforcer les compétences psycho-sociales des apprenants en leur permettant :
- ✔ D'acquérir des connaissances de base concernant les troubles et les crises en santé mentale ainsi que leur repérage.
- ✔ De développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer, adopter un comportement adapté pour apporter une aide.
- ✔ D'informer, renseigner sur les ressources disponibles, encourager à aller vers les professionnels adéquats et en cas de crise relayer au service le plus adapté.
- ✔ De mieux faire face aux comportements agressifs.
- ✔ De maîtriser un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale

Face à la méconnaissance de la population générale quant à la santé mentale, PSSM France s'attache à lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques, qui constitue un frein puissant à l'accès aux soins, au rétablissement, à l'inclusion sociale et professionnelle. Depuis 2019 en France, les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.

## PROGRAMME

### **Comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale ou des crises de santé mentale**

- ▶ Des troubles de santé mentale émergents :  
dépression, anxiété, psychose, problèmes liés à la consommation de substances
- ▶ Des crises en santé mentale : pensées et comportements suicidaires, attaques de panique, événement traumatiques, états sévères de psychoses, effets sévères liés à l'utilisation de l'alcool et de substances toxiques, conduites agressives
- ▶ Le manuel PSSM France (remis à chaque secouriste en santé mentale à l'issue des formations)



## Evaluation en prévention spécialisée : panorama (NOUVEAUTÉ)

**Durée** : 2 heures

**Modalité** : Distanciel

**Tarif** : GRATUIT pour les adhérents du CNLAPS

*Pour les non adhérents, merci de nous contacter pour un devis.*

### SESSIONS EN DISTANTIEL

A votre demande, vous devez disposer du matériel nécessaire au bon déroulement de la visio conférence.

### PARTICIPANTS

Directeurs, chefs de service, personnels administratifs et éducatifs, référents qualité

### PRÉREQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- ✓ Actualiser ses connaissances en matière d'évaluation et sa mise en oeuvre
- ✓ Repérer la dynamique qualité, évaluation et amélioration continue
- ✓ Comprendre les enjeux, exigences et attendus de l'évaluation externe
- ✓ Repérer le contenu du nouveau référentiel d'évaluation externe et les méthodes associées
- ✓ Savoir organiser et animer une autoévaluation et construire un plan d'action

La réforme de la démarche d'évaluation conduite par la HAS impose aux services de l'action sociale d'adapter et de maintenir une dynamique d'amélioration continue cohérente avec les nouveaux impératifs qui seront évalués tous les 5 ans par un organisme indépendant.

La formation des personnels pour acquérir les connaissances et l'assurance nécessaire est un préalable pour le bon accomplissement de cette démarche.

## PROGRAMME

### Enjeux de l'évaluation en prévention spécialisée

- ▶ Dimensions opérationnelles et stratégiques
- ▶ Logiques internes et externes
- ▶ Besoins, missions, métiers et savoir-faire

### L'amélioration continue

- ▶ Système qualité, d'évaluation, et d'amélioration
- ▶ La roue de Deming
- ▶ Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles

### Processus de travail en prévention spécialisée

- ▶ Diagnostic, projet, actions
- ▶ Articulations des processus de pilotage, opérationnels et support
- ▶ Degré de maturité d'une pratique

### Le nouveau dispositif d'évaluation externe

- ▶ Un nouveau référentiel avec 3 chapitres, 9 thématiques, 42 objectifs
- ▶ Le cas particulier des 16 critères impératifs applicables en prévention spécialisée
- ▶ Autoévaluations et articulations avec le projet de service, les rapports d'activité

### Evaluation externe par un organisme accrédité

- ▶ Le choix d'un organisme accrédité
- ▶ Eléments de preuve et gestion de l'information
- ▶ Accompagné traceur, traceur ciblé, audit système
- ▶ Le système de cotation de chaque critère

### Les suites de l'évaluation externe

- ▶ Un rapport avec observations de l'ESMMS
- ▶ Le cas particulier des critères impératifs
- ▶ Un plan d'amélioration continue



## Evaluation en prévention spécialisée : formation des cadres (NOUVEAUTÉ)

**Durée** : 2 jours (14 heures)

**Modalité** : Présentiel

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 2400 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 2800 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Directeurs, chefs de service, cadres administratifs et techniques

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle.**

### OBJECTIFS

- ✔ Actualiser ses connaissances en matière d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité
- ✔ Comprendre les enjeux, exigences et attendus de l'évaluation externe
- ✔ Maîtriser les dynamiques qualité, évaluation et amélioration continue
- ✔ Maîtriser le contenu du nouveau référentiel d'évaluation externe et savoir utiliser le manuel d'évaluation et le guide d'utilisation de SYNAE
- ✔ Savoir organiser et animer une auto-évaluation et construire un plan d'action
- ✔ Piloter les suites des évaluations et valoriser les résultats

La réforme de la démarche d'évaluation conduite par la HAS impose aux services de l'action sociale d'adapter et de maintenir une dynamique d'amélioration continue cohérente avec les nouveaux impératifs qui seront évalués tous les 5 ans par un organisme indépendant.

La formation des personnels pour acquérir les connaissances et l'assurance nécessaire est un préalable pour le bon accomplissement de cette démarche.

## PROGRAMME

### Les évaluations en prévention spécialisée

- ▶ La place du diagnostic, des orientations et du projet de service
- ▶ Les objectifs des évaluations
- ▶ Les 3 types d'évaluation

### La notion d'utilité sociale

- ▶ La question des parties prenantes
- ▶ La chaîne de la valeur
- ▶ Les principales définitions : pertinence, cohérence, efficacité, attribution

### L'amélioration continue en prévention spécialisée

- ▶ Les dynamiques des systèmes qualité, évaluations et d'amélioration
- ▶ La roue de Deming et les RBPP
- ▶ Les RBPP de l'HAS en commençant par bientraitance et éthique

### L'évaluation externe selon l'HAS : 3 documents clés

- ▶ Le référentiel d'évaluation externe (26 pages)
- ▶ Le manuel d'évaluation (218 pages)
- ▶ Le guide d'utilisation SYNAE (123 pages)

### La préparation et la mise en œuvre des évaluations

- ▶ La pilotage général articulé avec les différentes parties prenantes
- ▶ La base documentaire et la gestion de l'information à disposition des acteurs concernés
- ▶ Les différentes instances possibles, la répartition des rôles et les temporalités
- ▶ Les auto-évaluations sur la plateforme SYNAE

### L'évaluation externe par un organisme accrédité

- ▶ La préparation des personnes accompagnées, des équipes et du service
- ▶ Les éléments de preuve et la gestion de l'information
- ▶ L'organisation des entretiens et des visites

### Les suites de l'évaluation externe

- ▶ Le rapport de l'évaluateur externe comprenant les observations de l'ESSMS
- ▶ Le cas particulier des critères impératifs
- ▶ Les axes de progrès et points de vigilance
- ▶ La valorisation des résultats de l'évaluation externe

## Evaluation en prévention spécialisée : formation des référents (NOUVEAUTÉ)

**Durée** : 2 jours (14 heures)

**Modalité** : Présentiel

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 2400 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 2800 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*



### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Chefs de service, personnels administratifs et éducatifs, référents qualité

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Repérer les différentes approches évaluatives possibles en prévention spécialisée
- ✔ Appréhender les dynamiques qualité, évaluation et amélioration continue
- ✔ Comprendre les enjeux, exigences et attendus de l'évaluation externe
- ✔ Connaître et savoir utiliser les documents d'évaluation externe de l'HAS : référentiel et manuel
- ✔ Pouvoir préparer les personnes accompagnées et les équipes aux méthodes de l'évaluation externe

La réforme de la démarche d'évaluation conduite par la HAS impose aux services de l'action sociale d'adapter et de maintenir une dynamique d'amélioration continue cohérente avec les nouveaux impératifs qui seront évalués tous les 5 ans par un organisme indépendant.

La formation des personnels pour acquérir les connaissances et l'assurance nécessaire est un préalable pour le bon accomplissement de cette démarche.

## PROGRAMME

### Les évaluations en prévention spécialisée

- ▶ La démarche de projet
- ▶ Les objectifs des évaluations
- ▶ Les trois types d'évaluation

### La notion d'utilité sociale

- ▶ La question des parties prenantes
- ▶ La chaîne de la valeur
- ▶ Les principales définitions : pertinence, cohérence, efficacité, attribution

### L'amélioration continue en prévention spécialisée

- ▶ Les systèmes qualité, évaluation et d'amélioration
- ▶ La roue de Deming
- ▶ Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles

### Les processus de travail en prévention spécialisée

- ▶ Cœur de métier et fonctions supports
- ▶ Présence sociale et posture professionnelle
- ▶ Degré de maturité d'une pratique

### Le nouveau dispositif d'évaluation externe

- ▶ Un nouveau référentiel avec 3 chapitres, 9 thématiques et 42 objectifs
- ▶ Le cas particulier des 16 critères impératifs applicables en prévention spécialisée
- ▶ Le système de cotation de chaque critère

### La préparation à l'évaluation externe par un organisme extérieur accrédité

- ▶ Les auto-évaluations à partir de la plateforme SYNAE
- ▶ Élément de preuve et gestion de l'information
- ▶ Le guide d'utilisation de SYNAE

### Les suites de l'évaluation externe

- ▶ Le plan d'amélioration continue avec ses axes de progrès et points de vigilance
- ▶ La valorisation des résultats de l'évaluation externe
- ▶ L'accompagnement des équipes



## Evaluation en prévention spécialisée : formation des équipes (NOUVEAUTÉ)

**Durée** : 3 jours (21 heures)

**Modalité** : Présentiel

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 3600 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 4200 € TTC

\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..

### SESSIONS EN INTRA

(dans votre structure)

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Professionnels de la prévention spécialisée

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle.**

### OBJECTIFS

- ✔ Actualiser ses connaissances en matière d'évaluation pour faire évoluer ses pratiques
- ✔ Repérer les dynamiques des systèmes qualité, évaluation et amélioration continue
- ✔ Développer une culture commune de l'évaluation et pouvoir utiliser des outils concrets pour la pratique quotidienne
- ✔ Repérer le contenu du référentiel et manuel d'évaluation de l'HAS
- ✔ Pouvoir répondre aux attendus des auto-évaluations et des évaluations externes
- ✔ Être en capacité de s'inscrire dans le plan d'amélioration continue

La réforme de la démarche d'évaluation conduite par la HAS impose aux services de l'action sociale d'adapter et de maintenir une dynamique d'amélioration continue cohérente avec les nouveaux impératifs qui seront évalués tous les 5 ans par un organisme indépendant.

La formation des personnels pour acquérir les connaissances et l'assurance nécessaire est un préalable pour le bon accomplissement de cette démarche.

Cette formation s'adresse spécifiquement aux professionnels de la prévention spécialisée, quelle que soit leur qualification de départ. Elle permet d'appréhender les différentes dimensions des évaluations à l'œuvre en prévention spécialisée. Elle permet aussi de s'approprier le nouveau référentiel de l'HAS ainsi que son manuel.

## PROGRAMME

### Les évaluations en prévention spécialisée

- ▶ La place des orientations, des diagnostics, du projet de service
- ▶ Les objectifs des évaluations
- ▶ Les 3 types d'évaluation

### La notion d'utilité sociale

- ▶ La question des parties prenantes
- ▶ La chaîne de la valeur
- ▶ Les principales définitions : pertinence, cohérence, efficacité, attribution

### Les processus de travail en prévention spécialisée

- ▶ Le cœur de métier et les fonctions support
- ▶ La présence sociale et les postures professionnelles
- ▶ Les degrés de maturité d'une pratique

### L'amélioration continue en prévention spécialisée

- ▶ Les dynamiques des systèmes qualité, évaluation et d'amélioration continue
- ▶ La roue de Deming et les RBPP
- ▶ Les RBPP de l'HAS en commençant par la bientraitance et l'éthique

### Le système d'évaluation de l'HAS

- ▶ Le nouveau référentiel HAS et l'articulation des 3 chapitres et 9 thématiques
- ▶ Le système de cotation, du travail individuel au collectif optimisé
- ▶ Un système de recueil de données ; l'accompagné traceur, le traceur ciblé et l'audit système

### Les auto-évaluations, l'évaluation externe et leurs suites

- ▶ Les auto-évaluations et la familiarisation de la démarche évaluative
- ▶ Le déroulement de l'évaluation externe en tant que tel
- ▶ Le plan d'amélioration continue qui en découle

## Observation sociale et diagnostic de territoire



**Durée** : 3 jours (21 heures)

**Modalité** : Présentiel

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent) soit 3600 € TTC  
1400 € TTC / jour (tarif non adhérent) soit 4200 € TTC

*\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..*

### SESSIONS EN INTRA

*(dans votre structure)*

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Personnel éducatif en prévention spécialisée

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Connaitre les éléments théoriques et pratiques pour concevoir un diagnostic de territoire
- ✔ Savoir construire des outils méthodologiques adaptés à son territoire
- ✔ Formaliser son expertise pour structurer l'intervention
- ✔ Être en capacité de produire un diagnostic de territoire

L'observation sociale et le diagnostic de territoire participent de la plus value de notre métier. Cette formation propose des outils concrets pour mettre en œuvre le diagnostic de territoire. Il s'agit de comprendre et faire comprendre les territoires d'intervention afin de mieux déployer l'action de la prévention spécialisée.

## PROGRAMME

### Construire une démarche de diagnostic de territoire

- ▶ Présenter la démarche avec les premières questions méthodologiques
- ▶ Situer l'outil diagnostic de territoire dans le projet associatif et/ou de service de l'association ou de l'organisation
- ▶ Les caractéristiques de territoires d'intervention du service

### Travail de rue et immersion

- ▶ Appartenir au territoire
- ▶ Explorer, fréquenter, rencontrer, partager
- ▶ Notion de parcours ritualisé

### Le recueil de données

- ▶ L'approche sociométrique
- ▶ L'approche compréhensive
- ▶ L'approche d'observation sociale

### Du diagnostic au projet

- ▶ De la commande sociale à la commande publique : les enjeux du diagnostic
- ▶ De la commande sociale à la commande publique : les enjeux du projet

### Du projet à la production de résultats

- ▶ Travailler avec un projet éducatif
- ▶ Produire des fiches actions

### La prévention spécialisée, des contextes en changement

- ▶ La présence d'autres intervenants de rue : richesse ou cacophonie ?
- ▶ L'éducateur de rue : agent de tranquillité de l'espace public ?
- ▶ Produire une cartographie du partenariat

### Agir sur le territoire

- ▶ Pertinence du territoire d'intervention : quelles frontières ?
- ▶ Travail avec les collègues, l'insertion, l'animation, la protection de l'enfance : quelle place pour le travail de rue ?

### L'approche spécifique de la prévention spécialisée

- ▶ Exemple d'un diagnostic d'implantation. Que contient-il ?
- ▶ Faire du diagnostic permanent
- ▶ Et nous demain ?

### Evaluation de la session

- ▶ Bilan des contenus et de l'organisation des modules par rapport aux attentes
- ▶ Besoins, souhaits, les perspectives émergentes
- ▶ Débat et évaluation à chaud

## Accompagnement à l'actualisation du projet de service



**Durée** : variable (1 journée de préparation du formateur avec lecture et analyse des documents puis travail avec la structure) **Devis sur-mesure**

**Modalité** : Présentiel

**Prix INTRA** : 1200 € TTC / jour (tarif adhérent)

1400 € TTC / jour (tarif non adhérent)

\* Le prix INTRA ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il faut compter 390 € TTC / jour pour les intégrer..

### SESSIONS EN INTRA

(dans votre structure)

A votre demande, dans une salle que vous mettez à disposition avec le matériel nécessaire (vidéoprojecteur, connexion internet...)

👤 15 apprenants maximum

### PARTICIPANTS

Directeur de service éducatif

Chef de service éducatif

Equipe éducative en prévention spécialisée

### PRÉREQUIS

Aucun

**Pour le bon déroulement de la formation, nous demandons que chaque stagiaire vienne avec un smartphone / tablette / ordinateur et ait une adresse mail individuelle**

### OBJECTIFS

- ✔ Mettre à jour les connaissances du cadre législatif et réglementaire de la prévention spécialisée
- ✔ Revisiter les principes fondamentaux, les méthodes d'intervention et les modes d'action de la prévention spécialisée
- ✔ Actualiser les diagnostics de territoires et analyser les changements
- ✔ Définir les nouveaux enjeux locaux et les défis à relever pour le service de prévention spécialisée

Cette formation s'adresse à l'équipe éducative en prévention spécialisée qui souhaite élaborer ou actualiser son projet de service. Grâce à des apports théoriques et méthodologiques, elle traite les transformations et évolutions contextuelles pour dégager les axes stratégiques qui orienteront l'action socio-éducative du service pour les années à venir. A l'issue de la formation, l'équipe sera en mesure d'entrer dans le processus d'écriture du projet de service.

Vous pouvez nous consulter pour un accompagnement spécifique à l'écriture du projet de service.

## PROGRAMME

### Apports théoriques et contextualisation

- ▶ Le cadre législatif et réglementaire
- ▶ Les textes de références
- ▶ Les valeurs, les missions et les modalités d'action en prévention spécialisée

### Actualisation des diagnostics de territoires

- ▶ Frontières, publics, problématiques, partenariat
- ▶ Evolution de la commande publique et de la place de la prévention spécialisée dans le jeu d'acteurs
- ▶ Implications locales et impacts sur les jeux d'acteurs

### La prévention spécialisée : une posture singulière

- ▶ Le travail de rue : cadre de référence, méthode, outils
- ▶ Accompagnement individuel et actions collectives : quel équilibre, quelle cohérence, quelles articulations
- ▶ Du secret professionnel au partage d'information à caractère secret

### Travailler en prévention spécialisée : une exigence de professionnalité

- ▶ Analyser et évaluer
- ▶ Construire des références
- ▶ Communiquer sur l'utilité sociale de la prévention spécialisée
- ▶ Méthodes et outils d'observation, de recueil de données, d'évaluation
- ▶ Transition numérique

### Actualisation du projet de service

- ▶ Ce qui mérite d'être corrigé, adapté, approfondi
- ▶ Ce qui manque
- ▶ Les axes stratégiques qui se dégagent pour les 5 années à venir

### Synthèse et bilan

- ▶ Perspectives du travail à réaliser pour finaliser l'actualisation du projet de service
- ▶ Bilan des contenus et de l'organisation des modules par rapport aux attentes
- ▶ Evaluation de la formation





# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## PREAMBULE

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Le CNLAPS. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

## SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

### ARTICLE 2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement Le responsable de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

### ARTICLE 3 - CONSIGNES D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en

composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

### ARTICLE 4 - BOISSONS ALCOOLISÉES ET DROGUES

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

### ARTICLE 5 - INTERDICTION DE FUMER

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

### ARTICLE 6 - ACCIDENT

Le stagiaire victime d'un accident

- survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail
- ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

## SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

### ARTICLE 7 - ASSIDUITÉ DU STAGIAIRE EN FORMATION

#### ARTICLE 7.1. - HORAIRES DE FORMATION

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

#### ARTICLE 7.2. - ABSENCES, RETARDS OU DÉPARTS ANTICIPÉS

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances

particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

### ARTICLE 7.3. - FORMALISME ATTACHÉ AU SUIVI DE LA FORMATION

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. A l'issue de l'action de formation, une attestation de présence au stage sera transmise à son employeur. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (Bulletin d'inscription, Fiche « Je me présente », paiement).

### ARTICLE 8 : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Le CNLAPS n'est pas concerné par cet article car nous dispensons que des formations de courte durée. (Inférieure à 500 heures)

### ARTICLE 9 - ACCÈS AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse du responsable de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

### ARTICLE 10 - TENUE

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

### ARTICLE 11 - COMPORTEMENT

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

### ARTICLE 12 - UTILISATION DU MATÉRIEL

Sauf autorisation particulière du responsable de l'organisme de formation,

l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

### **SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES**

#### **ARTICLE 13 - SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre oral ;
- avertissement écrit par la Présidente de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire
- et/ou le financeur du stage.

#### **ARTICLE 14 - GARANTIES DISCIPLINAIRES**

##### **ARTICLE 14.1. – INFORMATION DU STAGIAIRE**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

##### **ARTICLE 14.2. – CONVOCATION POUR UN ENTRETIEN**

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;

- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

##### **ARTICLE 14.3. – ASSISTANCE POSSIBLE PENDANT L'ENTRETIEN**

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

##### **ARTICLE 14.4. – PRONONCÉ DE LA SANCTION**

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

### **SECTION 4 : COVID 19**

Chacun s'engage à respecter les consignes sanitaires en vigueur. En cas de test covid positif, vous devez immédiatement en informer le centre de formation.

*Fait à : PARIS, le 30 octobre 2019, mis à jour en Septembre 2022 (V3).*

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CNLAPS (N°SIRET 309825 37000054) (ci-après « l'Organisme de Formation ») consent au client, (ci-après le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de Formation, ci-après la « Formation ». Le client et l'Organisme de Formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). La réception du bulletin d'inscription par le Client et le paiement de la facture émise par l'Organisme de Formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, le Client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance.

## 1. PRODUITS CONCERNÉS

1.1 L'Organisme de Formation propose divers types de Formations pouvant être réalisées dans les locaux de l'Organisme de Formation ou dans les locaux du Client (ci-après « Formation intra »). Il est entendu que le terme « Formation » seul concerne chacun des types de Formations précités. Les Formations peuvent être réalisées pour le compte d'un Client, et sur mesure le cas échéant (ci-après « Formation intra »), ou pour le compte de plusieurs Clients (ci-après « Formation inter »).

1.2 Les Formations proposées peuvent être consultées sur le site de l'Organisme de Formation sur [www.cnlaps.fr](http://www.cnlaps.fr)

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

2.1 La demande d'inscription à une Formation inter peut être faite par le Client par l'un des moyens suivants : • l'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client par courrier ou mail; • une inscription en ligne sur [www.cnlaps.fr](http://www.cnlaps.fr); (prochainement) • l'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire.

2.2 Pour chaque Formation dispensée par l'Organisme de Formation, un nombre minimum et maximum de

participants est admis ; les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre maximum est atteint. Les inscriptions réglées sont définitives et retenues en priorité.

2.3 Un accusé de réception est adressé au Client qui suit la réception de la demande d'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation.

2.4 Au plus tard dix (10) jours avant la date prévue pour la Formation, le Client recevra un dossier composé de la confirmation de son inscription et d'informations pratiques. Par son inscription, le Client déclare avoir pleinement connaissance et accepter les conditions tarifaires correspondantes, ainsi que les présentes CGV.

2.5 Pour les commandes de Formations intra, une demande précisant les termes de la commande devra être adressée par le Client (par téléphone, e-mail, ou courrier) à l'Organisme de Formation. L'Organisme de Formation établira, le cas échéant avec la collaboration du Client, une proposition commerciale et les conditions financières correspondantes (ci-après ensemble dénommées « la Proposition »). La réception par l'Organisme de formation du devis signé avec la mention « bon pour accord » du Client sur la Proposition vaudra acceptation de ses termes par ce dernier ainsi qu'acceptation des présentes CGV.

## 3. MODALITÉS DE FORMATION

3.1 L'Organisme de Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'Organisme de Formation.

3.2 Une journée de formation correspond à sept (7) heures de cours. Les durées de formation varient et sont précisées sur le site [www.cnlaps.fr](http://www.cnlaps.fr) et sur les documents de communication de l'Organisme de Formation. Pour la qualité de la formation, le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de participants prévu lors de la confirmation de l'inscription visée au point 2.1 ci-avant, adressée par l'Organisme de Formation. Un ou plusieurs participants supplémentaires pourront toutefois être acceptés, sous réserve de l'approbation de l'Organisme de Formation, en fonction notamment du nombre maximal de participants visé

à l'article 2.1, et d'une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires prévues pour la Formation concernée.

3.3 La Formation intra peut être assurée dans les locaux du Client, et avec les moyens logistiques qu'il fournit (un vidéoprojecteur, un ordinateur et un paper-board seront requis à minima), ou dans les locaux de l'Organisme de Formation. En cas de formation intra, les frais déplacements de l'intervenant, le cas échéant, seront facturés au Client en sus. L'Organisme de Formation prendra en charge la reproduction et la livraison des documents pédagogiques sur le lieu de la Formation.

3.4 Les participants à la Formation réalisée dans les locaux de l'Organisme de Formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux de l'Organisme de Formation.

3.5 L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après « la Documentation ») remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la prestation de Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de Formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de Formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

3.6 L'Organisme de Formation fera parvenir au Client tous les documents (convocation, nature et intitulé, et durée de la Formation, attestation de participation le cas échéant, et les factures afférentes) relatifs à la Formation par e-mail ou par courrier à l'adresse fournie par le Client.

## 4. TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

4.1 Les conditions tarifaires des Formations sont indiquées sur le site [www.cnlaps.fr](http://www.cnlaps.fr), dans la dernière version du catalogue édité par l'Organisme de Formation, sur le bon d'inscription papier ou en ligne pour les Formations inter, ou sur la Proposition visée à l'article 2.2 ci-avant pour les Formations intra. Les prix des Formations sont indiqués TTC,

selon le taux de TVA en vigueur).

4.3 Toute Formation commencée est due en totalité. Pour les Formations inter, sauf disposition contraire convenue par écrit entre les parties, pour toute inscription à une Formation dans les locaux de l'Organisme de Formation, le(s) déjeuner(s), l'accès à l'espace pédagogique en ligne le cas échéant, les modules qui y sont proposés et la Documentation remise le cas échéant, font partie intégrante de notre prestation et ne peuvent être vendus séparément. Il est précisé que le contenu de l'espace pédagogique en ligne est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité. Pour les Formations intra, les éléments ci-dessus seront fournis ou non selon les conditions prévues par la Proposition.

4.4 Les factures sont payables à réception de la facture - ou selon l'échéancier convenu, le cas échéant - par chèque ou virement bancaire.

4.5 En cas de retard de paiement, des pénalités égales à une (1) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

4.6 Par ailleurs, en cas de retard de paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

4.7 En cas de prise en charge du paiement d'une Formation par un organisme extérieur (OPCO), il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO, le reliquat sera facturé

directement au Client.

4.8 Si l'OPCO ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation ou que l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera facturé dans sa totalité au Client.

4.9 En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de Formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quel que motif que ce soit, le Client sera préalablement informé par tout moyen par l'Organisme de Formation et sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation.

4.10 Pour certaines Formations, et notamment (mais pas uniquement) les Formations intra, l'Organisme de formation se réserve le droit de demander un acompte.

## 5. ANNULATION, REPORT

5.1 Toute annulation ou report doit être formulé au plus tôt et par écrit par le Client (courrier, télécopie ou e-mail comprenant un accusé de réception électronique).

- Toute annulation d'une Formation moins de 10 (dix) jours ouvrés avant la date prévue entraîne la facturation du coût de la Formation à hauteur de 100%.

- Pour toute annulation d'une Formation intra, l'Organisme de formation pourra en plus facturer les éventuels frais liés à la préparation déjà effectuée, et ce à hauteur de 100%.

- Pour tout report d'une Formation intra moins de 10 jours ouvrés avant la date prévue, 30% des coûts de la formation seront facturés en sus à titre de pénalité.

Il est précisé que les montants ainsi facturés ne pourront pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.

5.2 L'Organisme de Formation se réserve le droit de reporter une Formation, sous réserve d'en informer préalablement le Client et de proposer une nouvelle date pour la Formation. Il est entendu qu'en cas d'annulation en raison de l'absence ou de la défaillance du formateur, l'Organisme de Formation s'engage à ce que le formateur défaillant soit remplacé dans les meilleurs délais par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes, et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la prestation de Formation ou s'engage

à la reporter dans les meilleurs délais.

5.3 L'Organisme de Formation se réserve le droit de reporter une Formation, sous réserve d'en informer préalablement le Client et de proposer une nouvelle date pour la Formation. Il est entendu qu'en cas d'annulation en raison de l'absence ou de la défaillance du formateur, l'Organisme de Formation s'engage à ce que le formateur défaillant soit remplacé dans les meilleurs délais par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes, et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la prestation de Formation ou s'engage à la reporter dans les meilleurs délais.

5.4 L'Organisme de Formation se réserve le droit de supprimer sans proposer de nouvelle date, une session de Formation jusqu'à dix (10) jours avant la date prévue. Dans cette hypothèse, la Formation concernée ne sera pas facturée au Client, et l'Organisme de Formation procédera au remboursement de tout montant d'ores et déjà perçu à ce titre le cas échéant, à l'exclusion de tout autre coût.

## 6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1 L'Organisme de Formation peut être amené à fournir au Client la Documentation visée à l'article 3.6 ci-avant. Tout ou partie de la Documentation peut être adressée au Client par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation.

6.2 La Documentation, en intégralité ou par extraits, et tout éventuel support remis ou imprimable dans le cadre d'une Formation ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de

modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'Organisme de Formation. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives ou d'utilisation dans le strict prolongement de la Formation, au bénéfice strictement personnel du participant concerné. Nonobstant les termes du paragraphe ci-dessus, pour une Formation intra intégrant la commande de conception de Documentation spécifique, la propriété des éléments incorporels y afférent pourra faire l'objet de dispositions spécifiques dans la Proposition.

6.3 Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de Formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la Documentation à un concurrent de l'Organisme de Formation.

6.4 L'Organisme de Formation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

## **7. RENSEIGNEMENT, RÉCLAMATION**

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée par courrier à CNLAPS 21 rue Lagille 75018 Paris, qui fera ses meilleurs efforts pour y répondre dans les meilleurs délais.

## **8. RESPONSABILITÉ**

8.1 Les Formations proposées par l'Organisme de Formation sont conformes à leur description en catalogue ou à leur documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

8.2 Le Client, est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de Formation.

8.3 La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque

nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

## **9. DONNÉES PERSONNELLES**

9.1 Toute commande de Formation fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le Client sur simple demande à l'adresse mentionnée à l'article 8.

9.2 Conformément à la Loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant. Si le Client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, l'Organisme de Formation les lui communiquera sur simple demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 8.

9.3 Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande adressée à l'Organisme de Formation au titre du présent article doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide et signé, et préciser l'adresse à laquelle l'Organisme de Formation doit répondre. La réponse sera adressée au Client dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

## **10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

10.1 Les CGV sont accessibles en ligne. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation, avec application immédiate. Seule la dernière version mise en ligne sera applicable.

10.2 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

10.3 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

10.4 L'Organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme

référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

10.5 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

10.6 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

10.7 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

*Version 2 - Juin 2021*





## **Catalogue de formations**

Version 2 - janvier 2024

**CNLAPS**

21 rue Lagille

75018, Paris

☎ 07 83 97 86 35 - ✉ [formation@cnlaps.fr](mailto:formation@cnlaps.fr)

